

A vérifier à l'audition

**59ème session ordinaire de l'Assemblée générale
des Nations Unies**

Troisième Commission

Point 103 intitulé : *Questions relatives aux droits de l'homme.*

- a) Elimination du racisme et de la discrimination raciale
- b) Application des résultats et suivi méthodique de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Intervention de **M. Issa Konfourou**,
Conseiller à la Mission permanente du Mali
auprès des Nations Unies

New York, le 4 novembre 2004

Monsieur le Président,

La délégation du Mali souscrit pleinement à la déclaration faite, le 23 octobre dernier, par la délégation du Venezuela au nom du Groupe des 77 et la Chine.

A titre national, je voudrais mettre l'accent sur un certain nombre de points d'importance spécifique. Mais avant tout, permettez-moi d'exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour la qualité des documents soumis à l'examen de notre Commission.

Nos félicitations s'adressent également à Monsieur Doudou Diene Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobe et de l'intolérance y associée qui, avec sa rigueur habituelle, a partagé avec nous sa vision de la lutte contre toutes les formes et manifestations du racisme.

Monsieur le Président,

En août/septembre 2001 à Durban (Afrique du Sud), nos Chefs d'Etat et de gouvernement ont, lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance y associée, pris l'engagement de lutter contre toutes les formes et manifestations du racisme.

Le Mali se félicite de ce que la Déclaration et le Programme d'action de Durban aient fermement condamné les tragédies racistes du passé et qualifié de crimes contre l'humanité, l'esclavage et la traite des esclaves.

Le Mali se félicite particulièrement que la Conférence mondiale de Durban ait mis l'accent sur la nécessité d'élaborer et de mettre en oeuvre des législations anti-discriminatoires pour sanctionner les actes racistes et xénophobes contre les migrants et les membres de leurs familles et de faciliter leur accès à la justice et aux services sociaux de base dans leur pays d'accueil.

Pour atteindre cet objectif, une vaste campagne de sensibilisation s'impose en direction des autorités chargées de la police des frontières, de l'immigration, de l'administration et de la justice afin d'interpeler leur conscience sur les pratiques discriminatoires et xénophobes dont peuvent être victimes les migrants ou autres populations d'origine étrangère. Cette opération de sensibilisation pourrait également compter des programmes d'éducation et d'enseignement pour initier les enfants et les jeunes aux valeurs universelles d'égalité, de tolérance, de respect d'autrui et d'amour du prochain.

Cette campagne de sensibilisation doit également concerner les médias génocidaires qui diffusent la haine intercommunautaire et l'intolérance religieuse.

Monsieur le Président,

Le Mali n'a pas attendu la tenue de la Conférence de Durban pour codifier l'égalité des citoyens et reprimer toutes les formes et manifestations de racisme. En effet, les constitutions successives du Mali consacrent les droits et devoirs de la personne humaine. Ainsi, l'article 2 de la Constitution malienne dispose que **"Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion est prohibée"**.

En outre, l'hospitalité malienne est reconnue légendaire et nul africain ne se sent étranger au Mali.

De même, le Mali estime que la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance y associée doit s'inscrire dans le cadre de la lutte générale pour la promotion de la démocratie, le respect des droits de l'homme et de la diversité culturelle et religieuse des sociétés.

A cet égard, le Programme d'action de Durban est satisfaisant en ce qu'il recommande des mesures appropriées à prendre par les Etats pour prévenir la discrimination raciale à l'encontre de personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses ou linguistiques.

La dynamique de la mise en place de l'Union africaine et de la mise en oeuvre du NEPAD augure de bonnes perspectives pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

La construction d'un monde fraternel et respectueux de l'égalité et de la dignité humaine passe par une coopération régionale et internationale plus renforcée dans les efforts de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance y associée. Les acteurs principaux de ce combat s'appellent les gouvernements, la société civile, les organisations internationales et non gouvernementales, les organisations de jeunesse et de femmes, le secteur privé, les communautés religieuses, les médias... Et la voie de la lutte contre le fléau est tout tracée dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Il reste leur mise en oeuvre. Le Mali y participe déjà.

Je vous remercie.